

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

DU 10 octobre 2022

Le président salue la municipalité, les membres du Conseil communal et le secrétaire suppléant. Le président cède la parole au secrétaire suppléant pour l'appel. Vingt-neuf conseillers sont présents et six se sont excusés. Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour. Il sera donc suivi tel que présenté :

Ordre du jour

1. Assermentation de M. Albert Frei et de Mme Annie Challandes
2. Visite du complexe communal et scolaire
3. Approbation du PV du 20 juin 2022
4. Nominations légales
5. Communication de la municipalité – partie 1
6. Préavis 07/2022 : Arrêté d'imposition 2023
7. Communication de la municipalité – partie 2
8. Divers et propositions individuelles

1. Assermentation de M. Albert FREI et de Mme Annie CHALLANDES

Le président informe que Léonie Abetel et Romain Moccand ont déménagé et quitté le conseil communal. Il procède alors à l'assermentation d'Albert Frei et d'Annie Challandes. Christophe Delay prie les nouveaux conseillers de venir devant et à l'assemblée de se lever. Le président lit le serment. Albert Frei et Annie Challandes le promettent en levant la main. Le président leur souhaite la bienvenue au sein du conseil et leur remettent un exemplaire du règlement du conseil. Ils sont accueillis avec des applaudissements.

2. Visite du complexe communal et scolaire

Les conseillers se rendent sur le chantier du complexe communal et scolaire pour une visite des travaux.

Le président remercie la municipalité pour cette visite.

3. Approbation du PV du 20 juin 2022

Yves Collet demande quelques précisions par rapport à l'augmentation des prix dans le budget.

Christian Gonin répond que la municipalité s'attend à des ajustements de prix par rapport à l'évolution du marché. On passe au vote. Le procès-verbal est accepté avec modification.

4. Nominations légales

Le président rappelle qu'il faut renommer une personne au siège de délégué à l'EFAJE et une autre au poste de scrutateur suppléant. On commence par le poste de délégué à l'EFAJE. Marilyn Brand propose Sandra Gaille qui accepte cette proposition. Résultat : Sandra Gaille est élue au poste de déléguée à l'EFAJE. Délégué suppléant : Yves Collet se propose et est élu au poste de délégué suppléant à l'EFAJE. Scrutateur suppléant : Malyka Gonin se propose et est élue première scrutatrice suppléante.

5. Communication de la municipalité – Partie 1

Alexandre Gygax informe que le préavis sur l'aménagement de la grande salle a été retiré à l'ordre du jour et sera reporté à la prochaine séance du conseil communal, faute d'éléments en leur possession. Il annonce un dépassement extrabudgétaire de 45'000.- CHF sur l'exercice 2022. Cela concerne le collège de Nonfoux. Les locataires quittent les locaux. La municipalité trouve donc opportun de réaliser les travaux de rénovations pendant que ces locaux sont vides. Cela permettrait d'obtenir des rentrées de loyers plus rapidement, sinon la municipalité serait contrainte d'attendre et de mettre au budget de l'année prochaine pour faire un crédit d'investissement.

Christian Gonin précise que les locaux sont loués et payés jusqu'à la fin de l'année par l'ASIRE mais qu'ils ne seront pas utilisés. La municipalité pourrait donc commencer les travaux à cette période-là. Il est prévu de rénover l'appartement en y installant une salle de bains et une douche, de réaliser la réfection d'une chambre, d'enlever une armoire murale, de refaire le plafond et les peintures de l'étage, de refaire le carrelage à la salle de bains, de réaliser des travaux de mise en conformité de l'électricité et de changer les appareils de la salle de bain. Quant au chauffage, à l'isolation et à la cuisine, ils ont été refaits, il y a une dizaine d'années.

Marc-Henri Ducret demande si ces travaux doivent être mis à l'enquête. Christian Gonin répond que non, car il n'y a pas de changement d'affectation et que cela reste un appartement.

Jenifer Thévenaz demande combien de pièces possède l'appartement et quel est le loyer à payer. Christian Gonin répond que c'est un deux pièces. L'appartement comprend une grande pièce à vivre, une petite cuisine, un coin bureau, une petite chambre et une salle de bain. Au sous-sol, il y a un local à chaudière, une buanderie et une cave. Le bâtiment est entièrement excavé. Quant au loyer, il est d'environ 1'350.- CHF.

Mélanie Gonin demande si les travaux décrits entrent dans les 45'000.- CHF. Christian Gonin répond que oui.

Pascal Henchoz est en accord avec les choix et les décisions de la municipalité par rapport au collège de Nonfoux.

6. Préavis 07/2022 : Arrêté d'imposition 2023

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal et le rapport de la commission de gestion et de finances. Il n'y a pas de remarque, le président ouvre le débat. Il n'y a pas de questions ni de remarque.

Le conseil communal :

- approuve l'arrêté d'imposition 2023.

7. Communications de la municipalité – partie 2

Sylvain Jacot informe que :

1. Les pompiers : ont accueilli beaucoup de monde le 20 août dernier pour les 10 ans du SDIS et que la fête fut couronnée de succès. Il rappelle qu'il y a le recrutement le 3 novembre prochain, ils cherchent toujours des pompiers de jours. Tout le monde peut en faire partie, il n'y a pas de limite d'âge. Les pompiers seront aussi présents au comptoir d'Echallens.
2. SDIS et ORPC : La secrétaire Françoise Mathis va prendre sa retraite. Son poste sera mis au concours l'année prochaine.
3. Déchetterie : Les nouvelles bennes à verre ont été mises au budget de cette année. Elles arriveront fin octobre en raison des problèmes d'approvisionnement et de transport des matériaux.

4. Epuration : Les travaux de mise en séparatif du quartier en Monteilly ont débuté le 28 septembre. Il annonce déjà un dépassement de 26'000.- CHF au préavis 05/2022, car il y a eu quelques « surprises ». Les plans étaient faux et il faut faire deux traversées ; la première en direction de Monteilly et la deuxième en direction du collège et de la route cantonale. C'est cette dernière qui a un surcoût de 26'000.- CHF.
5. Eaux : les ressources sont toujours à bas niveau et ce malgré la pluie. Les habitants sont invités à continuer leurs efforts avec l'eau. Le règlement de l'épuration sera discuté en 2023.

Michel Collet informe que :

1. Réunion d'information des services de l'état : Sylvain Jacot et lui ont été convoqués, à 17 heures. La situation actuelle est préoccupante avec le risque de pénurie d'électricité. L'Etat major de crise ne peut pas prédire ce qu'il va se passer mais la municipalité est dans le devoir d'informer et de sensibiliser la population. La commune va prendre des mesures en agissant sur l'éclairage public et dans leurs locaux. Elle va mettre l'accent sur les services essentiels tels que les eaux claires, les eaux usées, la santé, la fonction des télécom, les producteurs d'énergie, la sécurité et tout ce qui concerne les animaux (bétails, élevages), etc. Les autorités appellent la population à économiser l'électricité afin d'éviter de graves dysfonctionnements. Si cette mesure ne suffit pas, des mesures plus drastiques seront prises, comme le système de délestage qui prévoit des coupures d'électricité locales et périodiques.
2. Guerre en Ukraine : Avec le froid et l'hiver, beaucoup de réfugiés ukrainiens vont arriver en Occident. Il faudra s'en occuper. Il y aura probablement aussi des Russes. Les communes ont prévu des cellules de crise par district.
3. Passage au LED de l'éclairage public : Les travaux de génie civil sont terminés. Les socles sont posés et les armoires seront installés cette semaine ou la semaine prochaine par la Romande énergie. Les travaux avancent et les luminaires sont prévus pour novembre ou décembre.
4. Luminaire avec le Dali : La municipalité a pris la décision d'acheter un système de télégestion d'entente avec la commission technique afin de gérer depuis un PC les luminaires. Sur ces systèmes, 4-5 cartes Sims seront installés ; 1 à La Robellaz, 1 à Epautheyres et 2-3 à Essertines. Ces cartes sims seront connectées en liaisons radios et peuvent être en contact avec jusqu'à 40 luminaires.

Marylin Brand demande s'il y a des cartes sims à Nonfoux. Michel Collet répond que Nonfoux est déjà équipé en LED et qu'il n'y a pas de pannes sur ces luminaires. Un sondage sera réalisé auprès de la population au printemps afin de savoir s'il est nécessaire de couper l'éclairage depuis 23h.

Alain Kling demande si la municipalité a réussi à tenir les prix des luminaires. Michel Collet répond que oui et qu'ils ont fait une offre de marché public avec des charges précises. Les trois opérateurs sollicités avaient des prix comparables.

5. Énergie : Le Conseil d'état invite les communes à participer à un certain nombre de mesures en faveur du climat et subventionne une somme jusqu'à 12'500.- CHF pour l'accompagnement technique sur 4 ans. Le plan vise à faire des économies d'énergie et à produire du renouvelable.
6. Désaffectation des cimetières : 48 tombes et 67 urnes de cendre ont été désaffectées à Essertines. 20 tombes et 25 urnes ont été désaffectées à Epautheyres. La commune va désaffecter les tombes jusqu'aux années 68 à Essertines et 65 à Epautheyres.
7. Prévention criminalité : C'est en novembre et en décembre qu'il y a le plus de cambriolages. La gendarmerie offre donc des campagnes de préventions de la criminalité. Deux séances d'information sont organisées : la première concerne la prévention aux cambriolages et aura lieu le vendredi 4 novembre à 10h30 à la salle de la Balance. La deuxième séance sera consacrée aux arnaques sur Internet, smartphone et cartes de crédit et aura lieu le vendredi 09 décembre au même endroit et à la même heure.

Lauriane Chuard informe que :

1. Le règlement adopté pour les émoluments en matière de police des constructions : a été validé par madame Luisier, conseillère d'état en charge de ce dicastère. Le règlement est affiché pendant 30 jours aux piliers publics et la population a la possibilité de faire des remarques.
2. Présentation des différentes possibilités de mises à l'enquête :
 - a. Niveau 1 : L'autorisation communale, qui est le plus basique et le moins contraignant, concerne les travaux de minimum importance tels que l'installation de cabanes de jardin de 8m² max, de pergolas de 12m² max, de panneaux solaires ou de piscines non chauffées jusqu'à 10m² max. Ce n'est pas soumis à un permis de construire. Une fois que l'autorisation a été acceptée par la municipalité, le formulaire est affiché aux piliers publics durant 30 jours. La population est mise au courant et peut durant ce laps de temps faire des remarques par rapport à ce sujet. A la fin de l'affichage, s'il n'y a pas d'opposition ou de remarque, l'autorisation municipale est validée. Un courrier donnant l'autorisation est alors envoyé aux propriétaires.
 - b. Niveau 2 : Les enquêtes allégées requièrent une autorisation municipale et / ou cantonale et concernent les constructions de minimes importance qui ne servent pas à l'habitation telles que les cabanes de jardin de plus de 8m², les pergolas de plus de 12m², les places de stationnement pour trois véhicules ou les piscines entre 10 et 15m². L'affichage aux piliers publics est également de 30 jours mais il n'y a pas de publication dans les journaux. Les plans sont analysés par la municipalité et le service technique d'Echallens. Ils regardent si les plans sont conformes au règlement communal, cantonal et à la LATC. Le service technique s'occupe des documents pour la mise à l'enquête. A la fin de l'affichage au pilier public, s'il n'y a pas d'oppositions ou de remarques, le service technique délivre le permis de construire. La municipalité envoie alors la facture aux propriétaires et dès réception du paiement, elle valide la délivrance du permis de construire.
 - c. Niveau 3 : Les enquêtes totales ou complètes. Les travaux sont soumis à l'obtention d'un permis de construire. Donc, il y a une publication dans les journaux et un affichage aux piliers publics de 30 jours. Cela concerne les grandes transformations telles que les changements d'affectation, les piscines enterrées et chauffées, les grands garages, les grosses pergolas ou les jardins d'hiver. Laurianne rappelle qu'une autorisation municipale est valable 12 mois et qu'un permis de construire est valable 2 ans. Au bout de ces 2 ans, si les travaux n'ont pas débuté, un délai supplémentaire d'une année peut être demandé.

Mélanie Gonin demande à Lauriane si elle a l'intention de mettre sa présentation sur le site de la commune.

Laurianne Chuard répond que c'est une possibilité mais qu'elle doit retravailler sa présentation et la mettre à jour. ¶

Jenifer Thévenaz trouve la présentation de Laurianne très bien et demande également à ce que la population puisse accéder et regarder cette présentation sur Internet.

Malyka Gonin demande quelles mesures prend la municipalité si un propriétaire se trompe de mise à l'enquête.

Laurianne Chuard répond que si la municipalité voit que des travaux ont été réalisés sans mise à l'enquête, elle va interpeller les propriétaires, leur envoyer un courrier et faire le nécessaire pour ce tout soit régularisé.

Christian Gonin informe que :

1. 6 nouvelles communes (Valeyres, Pomy, Orzens, Rueyres, Pailly et Urisins) ont rejoint le tri du cerisier.
2. Forêts : il y a eu de très fortes attaques de bostryches, notamment au bois gelé-. Le bois n'est pas de très bonne qualité. Cela sera principalement du bois de chauffage.
3. Formulaire de commande de bois : rappel du délai de commande.

4. Sapin de Noël : distribution le samedi 10 décembre.
5. Enquête pour la RC401 : C'est toujours dans les services de l'état. La municipalité est dans l'attente d'une réponse.
6. Mise en conformité de la grande salle : le préavis sera présenté au prochain conseil.

Alexandre Gygax informe que :

1. Point de situation des finances. Complexe scolaire : des imprévus et divers ont été mentionnés dans le préavis 01/2021 pour un montant de 219'000.- CHF. Actuellement, les plus-values validées se montent à 183'000.- CHF. Il reste donc 36'000.- CHF à disposition pour les dernières plus-values. La municipalité espère ne pas les utiliser. A ce jour, ils ont payé 2,4 millions à l'entreprise totale, GEY sur un contrat signé de 3,2 millions. Les acomptes sont payés au fur et à mesure comme demandé. Rappel : le crédit d'investissement était de 3,7 millions pour le complexe global. Les taux d'intérêts ont grimpé de façon exponentielle. Le crédit de construction est passé de 0,2% à 0,5% puis à 0,9%.
2. Budget 2023 : La municipalité travaille sur le préavis. Il va être validé cette semaine. La municipalité reçoit la commission de gestion et des finances le 09 novembre.
3. Informatique : La commune va acheter du nouveau matériel et équiper ses nouveaux bureaux ainsi que le collège.
4. Bourse : Ils vont changer de plan comptable et passer sur MCH2 qui est le plan comptable des communes.
5. Nouvelle secrétaire communale : Madame Sabrina Corbaz débutera le 1^{er} novembre et soutiendra Karine Racioppi dans les tâches administratives.
6. 1^{er} août 2023 : Les jeunes du Gros-de-Vaud organisent, l'année prochaine, le challenge à Pailly. Ils ont proposé à la municipalité de faire un 1^{er} août en commun avec Vuarrens, Pailly, Rueyres, Bercher, Fey, Oppens et Essertines. Toutes les communes ont accepté. La partie de midi au four à pain est maintenue.

8. Divers et propositions individuelles

Le Bureau du conseil informe :

1. Pour prendre contact avec le bureau du conseil communal, il faut s'adresser soit à conseil.secretariat@essertines-sur-yverdon.ch soit à conseil.presidente@essertines-sur-yverdon.ch.
2. Le prochain conseil aura lieu le lundi 12 décembre 2022 à 19h30 à la salle de la Balance et que la municipalité prévoit de faire une présentation du système de péréquation. Le budget 2023 sera également présenté lors de cette séance.

Angela Racioppi annonce qu'elle quitte avec regret le conseil communal, car elle déménage fin octobre.

Thierry Auberson d'Essertines informe qu'il quitte également la commune fin novembre.

Malyka Gonin informe que la bibliothèque souhaiterait déménager dans les locaux du petit collègue, qui seront prochainement libérés, car il y a de plus en plus de lecteurs et il manque de place. Elle demande aussi si la commune envisage d'installer des panneaux fixes à l'entrée du village pour informer le public des différents événements des sociétés et associations de la commune. Alexandre Gygax répond que cela a été évoqué une fois et que s'il y a une demande d'étude, la municipalité en prendra acte et fera un retour sur le sujet. Christian Gonin ajoute que cela avait été abordé mais que la proposition avait été rejetée car elle était trop coûteuse.

Nadine Ragusin demande si la commune intervient lorsque les habitants prennent de la vaisselle à Ecomanif. Cela se fait dans les autres communes telles que Chavornay. ¶

Michel Collet répond que la municipalité prend acte de cette proposition et qu'il est possible d'intégrer cette mesure dans le futur PECC, plan énergie climat communal afin de faire des économies. Il faudrait dès lors soumettre cette idée au budget en décembre.

Jenifer Thévenaz demande si la place de jeux reste au centre du village ou si elle va être déplacée au collège.

Christian Gonin répond que pour le moment la place de jeux reste là où elle est. Il n'y a rien de prévu au collège, car il s'agit d'une cour d'école.

Marylin Brand demande si la commune a déjà pris des mesures concrètes en matière d'économie d'énergie ou si cela est resté en discussion.

Michel Collet répond que la municipalité a fait un inventaire des possibilités, il y a quelques semaines, pour réduire l'énergie et qu'elle y travaille.

Il n'y a plus de question ni de remarques.

Le secrétaire suppléant procède au contre-appel qui correspond à l'appel précédent.

La séance est levée.

Pour le conseil communal :

Le Président :

La Secrétaire :

Christophe Delay

Tamara Niquille

Essertines-sur-Yverdon, le 02 décembre 2022